

Avis relatif à l'utilisation de BFDGE dans le vernis de revêtement intérieur de boîtes de conserves

Séance du 11 janvier 2000

Sur la base des données disponibles et dans l'attente de données supplémentaires, cet avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments autorise provisoirement le BFDGE ainsi que ses dérivés dans les vernis de revêtement intérieur de boîtes de conserve avec certaines restrictions d'emploi et certaines limites maximales de migration spécifique.

Les substances ayant fait l'objet d'un avis favorable sont incorporées dans les listes positives des réglementations existantes lorsqu'elles existent.

Mots-clés : substance (ré)évaluée ; emballage ; LMS ; restriction d'emploi ; BADGE ; revêtement organique ; boîte de conserve ; exposition des consommateurs ; critère de pureté ; substance de départ ; additif ; dérivé époxydique ; plastique ; polymère ; contact humide (H) ; substance néoformée ; toxicologie

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s) (0):